



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
30 novembre 2022
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
**Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes
internationales de comptabilité et de publication**
Trente-neuvième session
Genève, 1^{er}-3 novembre 2022

**Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts
des normes internationales de comptabilité et de publication
sur sa trente-neuvième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 1^{er} au 3 novembre 2022



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Conclusions concertées	3
A. Pratiques exemplaires et méthodes d'application concrète des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité	3
B. Examen de l'application concrète des normes internationales de comptabilité et d'information dans les secteurs privé et public	4
C. Questions diverses	5
II. Résumé du Président	5
A. Séance plénière d'ouverture.....	5
B. Pratiques exemplaires et méthodes d'application concrète des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité	8
C. Examen de l'application concrète des normes internationales de comptabilité et d'information dans les secteurs privé et public	13
D. Questions diverses	16
III. Questions d'organisation.....	18
A. Élection du Bureau	18
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	18
C. Ordre du jour provisoire de la quarantième session.....	19
D. Adoption du rapport.....	19
Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la quarantième session	20
II. Participation	21

Introduction

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a tenu sa trente-neuvième session au Palais des Nations, à Genève, du 1^{er} au 3 novembre 2022, selon des modalités hybrides.

I. Conclusions concertées

A. Pratiques exemplaires et méthodes d'application concrète des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité

(Point 3 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,

Conscient qu'il est important de disposer d'informations fiables et comparables à l'échelle mondiale sur les résultats des entités en matière de performances financières et de contribution au développement durable, afin de pouvoir allouer les ressources selon des modalités compatibles avec la réalisation des objectifs de développement durable,

Se félicitant de l'action menée dans le monde entier pour renforcer les normes d'information sur la durabilité, et notant en particulier les progrès réalisés par le Conseil international des normes de durabilité,

Soulignant qu'il faut d'importants préparatifs dans les États membres, en particulier dans les pays en développement, en ce qui concerne les capacités réglementaires, institutionnelles et humaines, pour soutenir la mise en application des normes de publication d'informations sur la durabilité, ainsi que la mise à disposition de services d'assistance technique à cette fin dans de nombreux pays,

Rappelant que la CNUCED a pour mandat, conformément au Pacte de Bridgetown, de poursuivre ses travaux sur les normes internationales de comptabilité et de publication,

1. *Se déclare satisfait* des travaux menés par le secrétariat de la CNUCED pendant la période intersessions, en collaboration avec le groupe consultatif, consistant à examiner les faits nouveaux concernant la publication d'informations sur la durabilité et les objectifs de développement durable et recenser les bonnes pratiques et les enseignements tirés, comme indiqué dans le document de référence établi pour la session (TD/B/C.II/ISAR/101), et encourage le secrétariat à diffuser largement les orientations qui en ont découlé ;

2. *Réaffirme* que le *Guide pratique relatif aux indicateurs de base pour les rapports des entités portant sur leur contribution à la mise en œuvre des objectifs de développement durable* aide à favoriser l'harmonisation des normes relatives à la publication d'informations sur les questions de durabilité en alignement avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et qu'il apporte une contribution importante en tant qu'outil de renforcement des capacités pour la consolidation des cadres nationaux pour la publication d'informations sur la durabilité, en particulier pour les petites et moyennes entreprises ;

3. *Accueille avec satisfaction* la publication d'une version actualisée du Guide relatif aux indicateurs de base, fondée sur les délibérations de sa trente-huitième session et les consultations menées pendant la période intersessions, et encourage le secrétariat de la CNUCED à diffuser largement cette publication et les outils de renforcement des capacités et d'apprentissage électronique qui y sont associés ;

4. *Se félicite* des consultations organisées par le secrétariat de la CNUCED pour formuler des observations sur les exposés-sondages publiés par le Conseil international des normes de durabilité, conformément à la demande formulée à sa trente-huitième session, et demande au secrétariat de continuer à transmettre les vues des membres du Groupe de travail au Conseil international des normes de durabilité et d'étudier les moyens de collaborer avec le Conseil pour soutenir le renforcement des capacités et des infrastructures de publication d'informations sur la durabilité dans les pays en développement ;

5. *Demande* au secrétariat de la CNUCED de se tenir au courant des délibérations du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public concernant l'élaboration de normes d'information sur la durabilité pour les entités du secteur public, notamment en convoquant, si nécessaire, des groupes consultatifs et en transmettant au Conseil, selon qu'il conviendra, les vues des membres du Groupe de travail ;
6. *Encourage* le secrétariat de la CNUCED à poursuivre sa coopération avec les entités compétentes des Nations Unies et d'autres institutions à propos de la publication d'informations sur la durabilité de façon générale, et en particulier sur la mesure de la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable ;
7. *Félicite* le secrétariat de la CNUCED pour les travaux approfondis menés pendant la période intersessions afin de soutenir les efforts régionaux et de créer des partenariats en Afrique et en Amérique latine visant à promouvoir une approche commune en matière de publication d'informations sur la durabilité ; dans ce contexte, se félicite de l'initiative du secrétariat d'élaborer un bref guide expliquant comment établir de tels partenariats et en tirer le meilleur parti, encourage les autres régions à former de tels partenariats, et demande au secrétariat d'apporter le soutien nécessaire ;
8. *Invite* le secrétariat de la CNUCED à continuer de recenser les enseignements tirés et les meilleures pratiques en matière de renforcement des infrastructures nationales pour la publication d'informations sur la durabilité, en vue de fournir aux États membres des orientations pratiques sur ce sujet, et note que les partenariats régionaux peuvent être très bénéfiques à cet égard.

3 novembre 2022

B. Examen de l'application concrète des normes internationales de comptabilité et d'information dans les secteurs privé et public
(Point 4 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,

Sachant qu'une information de qualité sur les performances et la situation financière des entreprises facilite les flux d'investissement,

Conscient que la tenue d'une comptabilité de haute qualité et la publication d'informations idoines par les entités du secteur public favorisent la bonne gouvernance et soutiennent une gestion financière solide,

Conscient également de la mise en application par des entités des secteurs public et privé dans le monde entier des Normes internationales d'information financière et des Normes comptables internationales pour le secteur public,

1. *Félicite* le secrétariat de la CNUCED d'avoir organisé des tables rondes instructives sur le sujet et de la qualité du document de base établi pour la session (TD/B/C.II/ISAR/102) ;
2. *Demande* au secrétariat de la CNUCED de continuer à procéder à des examens périodiques de l'application des Normes internationales d'information financière et des Normes comptables internationales pour le secteur public, et de recenser les défis pratiques auxquels les pays en développement se heurtent dans l'application de ces normes et de faciliter la mise en commun de bonnes pratiques permettant de relever ces défis.

3 novembre 2022

C. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication,

Prenant en considération le récent examen des travaux des organes subsidiaires du Conseil économique et social et la recommandation selon laquelle ceux-ci devraient accorder une attention particulière aux cibles relatives à l'égalité des sexes figurant dans l'objectif de développement durable 5 et dans d'autres objectifs de développement durable qui relèvent de leur compétence,

Se félicitant des nouveaux progrès accomplis par les États membres dans la mise en application du guide pratique pour le développement de la comptabilité créé par la CNUCED,

Constatant l'utilité du guide pratique pour le développement de la comptabilité, qui permet d'évaluer efficacement les bases réglementaires, institutionnelles et humaines nationales nécessaires pour assurer la haute qualité des informations publiées et de mettre au point des plans d'action et des initiatives de renforcement des capacités qui permettront de consolider le cadre pour la publication d'informations financières et relatives à la durabilité,

Reconnaissant les avantages d'une application modulaire du guide pratique pour le développement de la comptabilité, qui permet de se concentrer sur des objectifs nationaux particuliers, notamment pour évaluer les besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et pour faciliter le passage au secteur formel des entreprises du secteur informel,

Promouvoir l'équilibre hommes-femmes dans la profession comptable

1. *Se félicite* du travail initial de cadrage effectué par le secrétariat de la CNUCED, qui a permis d'étudier la faisabilité d'une évaluation de l'équilibre hommes-femmes dans la profession comptable ;
2. *Demande* au secrétariat de la CNUCED de continuer à mener des recherches sur cette question, en vue d'acquiescer une compréhension plus approfondie de la situation en matière d'égalité des sexes et des pratiques pertinentes dans les politiques publiques, et de présenter les résultats à une prochaine session du Groupe de travail ;

Enseignements tirés de l'utilisation récente du guide pratique pour le développement de la comptabilité

3. *Demande* au secrétariat de la CNUCED de continuer à mettre à jour le guide pratique pour le développement de la comptabilité, notamment en intégrant les enseignements tirés et en élargissant la portée de la composante « secteur public », afin de la rendre plus complète ;
4. *Encourage* le secrétariat de la CNUCED à faciliter de nouvelles applications du guide pratique pour le développement de la comptabilité, en fonction des demandes des États membres, et invite les donateurs qui sont en mesure de le faire à soutenir le secrétariat dans cette entreprise.

3 novembre 2022

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

1. Dans son discours d'ouverture, la Secrétaire générale de la CNUCED a déclaré que la publication d'informations sur la durabilité était la base de l'investissement durable. Des données fiables et comparables, notamment sur les émissions de gaz à effet de serre, sont essentielles pour faciliter la mobilisation de fonds à investir dans la réalisation des objectifs de développement durable. La Secrétaire générale a souligné la tendance à rendre obligatoire la publication d'informations sur la durabilité pour les sociétés cotées en bourse et à regrouper

les normes préexistantes sous l'égide du Conseil international des normes de durabilité. En outre, la CNUCED, dans l'édition 2022 de son *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde), avait analysé plus de 300 mesures et réglementations en matière de finance durable en vigueur à la fin de 2021, et avait constaté que la majorité représentait des mesures relatives à la publication d'informations sur la durabilité et des mesures sectorielles, principalement applicables aux grandes entreprises et aux institutions financières. La Secrétaire générale a relevé le risque que des complexités supplémentaires et de nouvelles exigences ne provoquent des difficultés dans les pays en développement dont les infrastructures de comptabilité et d'information financière sont plus faibles. Elle a souligné que, bien que les exigences mondiales en matière de durabilité se concentraient alors sur les sociétés cotées en bourse, les petites et moyennes entreprises, qui représentaient la majorité des sociétés dans les pays en développement, seraient affectées par des effets d'entraînement. La Secrétaire générale a dit que le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication devrait recenser les difficultés que rencontrent les pays en développement dans l'application des normes et des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité et les aider à surmonter ces défis, et a souligné qu'il fallait que le Groupe de travail continue de communiquer les préoccupations des pays en développement aux organismes mondiaux de normalisation. Elle a pris note des partenariats régionaux établis en Afrique et en Amérique latine pour traiter ces questions sur le terrain et du fait que les travaux visant à établir un partenariat régional en Asie étaient en cours. En outre, en ce qui concerne la publication d'informations sur la durabilité, la CNUCED élargissait sa boîte à outils et établissait un guide à l'attention des pouvoirs publics sur la façon de relever les défis au niveau national. Enfin, la Secrétaire générale a souligné qu'il était important de trouver des moyens de surmonter les obstacles restants à la poursuite de l'adoption des normes internationales pour la publication d'informations dans le secteur public et de progresser vers l'égalité des sexes dans la profession comptable et les organismes de normalisation.

2. Dans ses remarques introductives, le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a souligné que l'impératif mondial de durabilité avait clairement donné un nouvel élan au financement et à l'investissement durables ; il a précisé qu'en 2021, la valeur des produits ayant pour thème la durabilité sur les marchés financiers mondiaux avait augmenté de plus de 60 %, pour atteindre 5 200 milliards de dollars. Le Directeur a souligné que les investisseurs rencontraient des difficultés majeures pour ce qui était de passer à l'échelle supérieure, de rééquilibrer leurs portefeuilles et de prendre en compte des réglementations fragmentées. Il a affirmé que la croissance du financement de la durabilité devait encore s'accélérer, car les montants investis restaient limités et cantonnés principalement dans les pays avancés et dans le secteur des énergies renouvelables, et qu'il fallait encore que la prolifération de normes privées soit remplacée par des normes communes. À cet égard, la CNUCED avait lancé plusieurs initiatives, notamment l'Initiative pour des marchés boursiers durables et un observatoire mondial sur la finance durable. Enfin, le Directeur a indiqué que la CNUCED travaillait avec le Groupe de travail intergouvernemental d'experts pour faciliter la mise en commun de meilleures pratiques dans plusieurs enceintes, établir des partenariats régionaux et créer des partenariats avec des organismes de normalisation mondiaux.

Table ronde de haut niveau sur l'évolution récente des exigences en matière de publication d'informations financière et relatives à la durabilité et sur les modifications normatives connexes, ainsi que sur leurs implications pour la mise en application

3. La table ronde de haut niveau comprenait des experts provenant des entités suivantes : Groupe consultatif pour l'information financière en Europe, Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public, Conseil des normes internationales de déontologie comptable et Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance.

4. Le premier intervenant a déclaré que le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe avait commencé à travailler sur la publication d'informations sur la durabilité à la suite de l'établissement d'un plan d'action par la Commission européenne ; qu'en 2020, le Groupe consultatif avait été mandaté par la Commission pour élaborer des normes européennes en matière de rapports sur le développement durable, qui seraient obligatoires pour un large éventail d'entreprises, y compris les nouvelles et petites entreprises

cotées. L'intervenant a souligné que le Groupe consultatif n'était pas un organisme de normalisation mais qu'il faisait office de conseiller technique auprès de la Commission européenne. En outre, le Groupe avait créé une nouvelle division pour la société civile dans son assemblée générale, avec pour but de rassembler les parties prenantes. Enfin, l'intervenant a indiqué que le Groupe remettrait son premier projet de normes à la Commission dans quelques semaines et que cette dernière publierait un premier ensemble de normes en juin 2023 au plus tard. Le Groupe s'employait à élaborer une deuxième série de normes relatives à la publication d'informations sur la durabilité, ainsi que des orientations pour les petites et moyennes entreprises non cotées.

5. Le deuxième intervenant a appelé l'attention sur un document de consultation publié par le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public sur l'élaboration de directives sur la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des ressources naturelles dans le secteur public. En outre, le Conseil avait l'intention de publier un nouvel exposé-sondage afin de fournir des orientations relatives à la publication d'informations sur la performance des services et sur la viabilité financière à long terme des entités du secteur public. À la suite d'une invitation de la Banque mondiale, le Conseil avait lancé une consultation mondiale sur l'élaboration d'un cadre pour la publication d'informations sur la durabilité par les institutions du secteur public. Enfin, l'intervenant a souligné la nécessité d'établir des partenariats, afin d'harmoniser les modalités de mise en place de la publication d'informations sur la durabilité dans le secteur public.

6. La troisième intervenante a souligné l'importance de la publication d'informations sur la durabilité et affirmé que les propositions existantes sur la question devaient être regroupées. Elle a mis en exergue qu'il fallait disposer de données de haute qualité, car les rapports sur la durabilité comprenaient un grand volume d'informations de type narratif, qui exigeaient d'être présentées conformément à des principes de déontologie. L'intervenante a insisté sur le fait qu'il fallait des normes d'audit et d'assurance, des moyens technologiques et des ressources de formation, ainsi qu'un code de déontologie. Au Brésil, par exemple, les entités du secteur public étaient tenues de publier des informations sur la durabilité dans le cadre de rapports intégrés et une structure de gouvernance avait été mise en place pour adopter dans la réglementation nationale les normes du Conseil international des normes de durabilité.

7. Le quatrième intervenant a fait observer que le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance avait publié des normes internationales d'assurance couvrant toutes les missions d'assurance, à l'exception de celles portant sur des informations financières historiques, et a donné des précisions sur un projet en cours concernant la norme d'assurance sur la durabilité. Le Conseil avait révisé la norme sur les missions d'assurance et, en 2021, avait publié des orientations sur l'application de cette norme aux missions d'assurance concernant la durabilité et d'autres types de publication d'information à usage externe. Enfin, l'intervenant a noté que, pour éviter la fragmentation des normes d'assurance, le Conseil avait approuvé une proposition de projet visant à élaborer une norme globale sur l'assurance en matière de durabilité.

8. Au cours du débat qui a suivi, en réponse à une question sur l'adoption de normes de publication d'informations sur la durabilité dans l'Union européenne plutôt que l'adoption de celles développées par le Conseil international des normes de durabilité, un intervenant a fait remarquer que le Conseil n'avait pas encore été créé lorsque le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe avait commencé ses travaux et que le Groupe et le Conseil travaillaient ensemble en vue de rendre interopérables les normes élaborées par chaque entité, afin de permettre aux entreprises appliquant des normes dans le cadre de l'Union européenne d'être également en conformité avec les normes émises par le Conseil. En réponse à une question visant à déterminer s'il y avait lieu ou non de réviser les indicateurs liés aux objectifs de développement durable afin de les aligner sur les nouvelles normes mondiales en matière de publication d'informations sur la durabilité, un intervenant a souligné que les indicateurs liés aux objectifs visaient à mesurer la contribution de toutes les parties à la réalisation des objectifs et ne se limitaient pas au secteur privé, qui appliquerait les normes mondiales en matière de publication d'informations sur la durabilité.

B. Pratiques exemplaires et méthodes d'application concrète des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité

(Point 3 de l'ordre du jour)

9. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication s'est penché sur l'examen de l'application pratique, y compris l'évaluation, d'indicateurs de base pour la publication par les entités d'informations sur leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (document portant la cote TD/B/C.II/ISAR/101).

10. En présentant ce point de l'ordre du jour, le responsable par intérim du Service des entreprises de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a donné un aperçu des principales activités menées dans le domaine de la publication d'informations sur la durabilité, notamment l'établissement de partenariats régionaux en Afrique et en Amérique latine, les services de conseil pour l'application du guide pratique pour le développement de la comptabilité et des orientations concernant les indicateurs de base et l'élaboration d'un guide sur l'optimisation des effets positifs des partenariats. Des travaux visant à établir un partenariat similaire en Asie étaient en cours et une mise à jour avait été apportée aux orientations concernant les indicateurs de base, destinées à aider les pays dont les infrastructures de comptabilité et de publication d'informations financières étaient faibles à promouvoir la publication d'informations sur la durabilité par les entreprises, y compris les petites et moyennes entreprises. L'administrateur chargé du Service a évoqué les interactions que le Groupe de travail intergouvernemental d'experts avait eues avec les principaux organismes internationaux de normalisation. Enfin, il a mis en avant les enseignements tirés du renforcement des infrastructures nationales pour la publication d'informations sur la durabilité.

Réunions-débats

11. Deux réunions-débats ont été organisées au titre de ce point de l'ordre du jour. La première a réuni des experts des entités suivantes : Conseil international des normes de durabilité, Ministère des finances de la Chine, Département du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud, Global Reporting Initiative, Ordre des experts-comptables de Côte d'Ivoire, et division du Pacte mondial des Nations Unies chargée de la mesure de l'impact sur les objectifs de développement durable et de la publication d'informations à ce sujet.

12. Le premier intervenant a présenté une vue d'ensemble des objectifs du Conseil international des normes de durabilité et de ses travaux visant à élaborer une base de référence mondiale complète pour la publication d'informations sur la durabilité et une taxonomie numérique destinée à répondre aux besoins des investisseurs, afin de permettre aux entreprises de fournir aux marchés financiers mondiaux des informations complètes sur la durabilité. L'intervenant a noté que les deux exposés-sondages publiés par le Conseil en 2022 avaient suscité un grand intérêt et des réactions de la part d'un large éventail de parties prenantes. Enfin, l'intervenant a décrit en détail les priorités pour les travaux en cours et les prochaines étapes pour la publication des normes finales et le soutien à leur adoption et à leur application dans le monde entier.

13. Le deuxième intervenant a remercié la CNUCED pour l'assistance qu'elle apporte aux pays en développement pour la mise en conformité aux exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité. Il a souligné que les normes internationales relatives à la durabilité devaient être élaborées en tenant compte de la situation des pays en développement, car une telle approche faciliterait leur adoption dans le monde entier et créerait des conditions équitables pour leur application. Le Ministère des finances de la Chine avait salué la création et la mission du Conseil international des normes de durabilité, et la Chine avait rejoint le groupe de travail interjuridictionnel établi par la Fondation des normes internationales d'information financière. Les rapports sur la durabilité devaient inclure des éléments essentiels, notamment sur les questions liées aux changements climatiques, conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'intervenant a souligné combien il était important de renforcer les capacités en matière d'information sur la durabilité, en particulier dans les pays en développement, en fournissant une assistance technique et des bonnes pratiques pour l'adoption d'exigences en matière de

publication d'informations sur la durabilité et pour la collecte de données. Enfin, il a déclaré que le Ministère des finances de la Chine continuerait à soutenir le Groupe de travail intergouvernemental d'experts et le Conseil international des normes de durabilité et à coordonner les parties prenantes en Chine pour qu'elles apportent leur contribution au processus mondial de normalisation relatif à la publication d'informations sur la durabilité.

14. La troisième intervenante a donné un aperçu des bonnes pratiques et des approches visant à promouvoir les pratiques de durabilité aux niveaux national et régional, en soulignant le rôle central des gouvernements dans la mise en pratique de la durabilité et de la publication d'informations liées aux objectifs, l'importance de la coopération avec les organisations internationales, la pertinence du renforcement des capacités et la nécessité de recenser des outils ou des méthodes fiables pour la collecte de données pertinentes sur les entreprises. L'intervenante a décrit un mécanisme pour la gouvernance du partenariat régional en Afrique. En outre, elle a précisé les caractéristiques que devrait avoir une infrastructure pour la publication d'informations sur la durabilité afin de soutenir les petites et moyennes entreprises et a dit qu'un format de rapport standard devait être prescrit, que les informations publiées concernant la durabilité et les ODD devaient être vérifiées, et que des conseils et outils clairs devaient être fournis à ces entreprises. Enfin, l'intervenante a souligné que tant les petites que les grandes entreprises devaient être formées sur les mêmes plateformes et tenir compte de la dépendance économique, à savoir que les microentreprises et les petites et moyennes entreprises pouvaient être dépendantes des chaînes de valeur des grandes entreprises.

15. Le quatrième intervenant a présenté des bonnes pratiques en matière de publication d'informations sur la durabilité, basées sur l'expérience d'environ 10 000 entreprises appliquant les normes de la Global Reporting Initiative. Notant que la publication d'informations sur la durabilité et les rapports sur les ODD pourraient fonctionner ensemble, il a souligné que les orientations concernant les indicateurs de base constituaient un outil important permettant de combler les lacunes dans les rapports sur les ODD. L'intervenant a cité des recherches montrant que de nombreuses grandes entreprises publiaient déjà des informations sur la durabilité, mais que l'adoption par les petites et moyennes entreprises était faible, et que seulement 10 % des entreprises publiant des rapports sur l'ensemble des ODD divulguaient à la fois des éléments positifs et négatifs. À cet égard, il a noté qu'il fallait présenter les résultats de façon équilibrée. Enfin, l'intervenant a mis en avant les projets menés grâce aux contributions de la Global Reporting Initiative, notamment les suivants : initiative sur les incidences en matière de durabilité au regard des ODD, au Bangladesh ; outil en ligne destiné aux petites et moyennes entreprises, en Colombie ; programme de formation par les pairs, au Mexique ; programme environnemental, en Nouvelle-Zélande ; et projet sur un appel à l'action du secteur privé, au Pérou.

16. Le cinquième intervenant a décrit la mise en application des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité sous l'égide de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires. Décrivant le contexte social, environnemental et économique de l'Afrique, et le comparant à celui des économies développées, l'intervenant a souligné les difficultés que rencontraient les pays et les institutions dans l'interprétation des faits nouveaux compte tenu des circonstances présentes sur le terrain. L'intervenant a fait part de l'expérience de l'Organisation dans la prise de décisions réglementaires à un niveau collectif, qui avaient permis une mise en application ultérieure dans le cadre de la législation nationale des pays membres. L'intervenant a dit que la publication d'informations non financières devait être obligatoire, afin de faciliter la divulgation des éléments relatifs à la responsabilité sociale des entreprises et aux aspects environnementaux. En ce qui concerne la durabilité, l'intervenant a présenté six initiatives lancées par l'Organisation. Enfin, l'intervenant a noté que les outils de la CNUCED permettaient de mieux comprendre les différents éléments de la publication d'informations, a décrit les plans pour le renforcement de la coopération avec la CNUCED et a déclaré que des résultats plus tangibles devaient être obtenus dans le cadre du partenariat régional en Afrique.

17. Le sixième intervenant a présenté la nouvelle communication sur le cadre pour l'avancement de la publication d'informations sur les objectifs de développement durable, qui vise à soutenir la prise de décisions par les entreprises et à faciliter les progrès dans la

réalisation des objectifs, ainsi que les principales caractéristiques d'un nouveau questionnaire destiné à répondre aux besoins des participants et autres parties prenantes du Pacte mondial des Nations Unies. Le nouveau questionnaire avait également été aligné sur les orientations concernant les indicateurs de base. Prenant note des efforts déployés par le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe et le Conseil international des normes de durabilité pour harmoniser les exigences en matière de publication d'informations, l'intervenant a déclaré que le Pacte mondial pourrait contribuer à améliorer l'infrastructure pour la publication d'informations sur la durabilité en s'attaquant à l'écoblanchiment, en renforçant les moyens de promouvoir la transparence des entreprises avec des partenaires et en plaidant pour l'établissement d'un cadre réglementaire mondial.

18. Au cours du débat qui a suivi, un représentant du monde universitaire a décrit un projet de norme et de certification mené au Canada depuis 2015, sur la base des orientations concernant les indicateurs de base, qui visait à améliorer les normes pour la gestion durable et avait permis d'établir un programme de formation pour les entreprises ; et, en réponse à une question d'un représentant sur les critères régissant la participation au programme, l'intervenant a dit que le programme comprenait des cours de formation pour les comptables mais pas pour les auditeurs. En réponse à la question d'un représentant qui souhaitait savoir si le cadre du Pacte mondial et les orientations concernant les indicateurs de base resteraient applicables après l'adoption d'une base de référence mondiale pour la publication d'informations sur la durabilité sous l'égide du Conseil international des normes de durabilité, un intervenant a dit que les communications sur les progrès étaient un cadre d'établissement de rapports pour les entreprises qui s'étaient engagées à respecter les 10 principes du Pacte mondial et non un substitut aux normes du Conseil international des normes de durabilité. En réponse à une autre question sur la coordination en cours entre le Pacte mondial, le Conseil et le Groupe de travail intergouvernemental d'experts, l'intervenant a cité des exemples de collaboration. Un représentant, notant qu'il était important que la publication d'informations sur la durabilité soit introduite dans l'éducation et la formation des comptables et que le Conseil international des normes de durabilité des normes tiennent compte, dans l'élaboration de normes, des différences entre les pays et de la variété des environnements commerciaux, a demandé quelle suite la Fondation des normes internationales d'information financière donnerait aux observations reçues lors des consultations ouvertes. À ce propos, un intervenant a fait observer que l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires visait à rendre obligatoires les Normes internationales d'information financière et les Normes comptables internationales pour le secteur public et un autre intervenant a déclaré que la Fondation des normes internationales d'information financière examinait toutes les observations reçues et prévoyait de les intégrer dans les documents disponibles en ligne et dans les documents de recherche connexes ; que le Conseil international des normes de durabilité avait signé un mémorandum d'accord avec la Global Reporting Initiative qui permettrait aux entreprises de prendre en compte les deux séries de normes, afin de fournir une image complète des incidences sur tous les aspects de l'importance relative ; et que la coordination avec l'Initiative permettrait également d'harmoniser la terminologie et les thèmes inclus dans les informations à communiquer, afin de réduire la charge de travail pour les entreprises. En réponse à une question sur la représentation des pays en développement, un intervenant a dit que les économies émergentes représentaient environ un tiers de l'effectif du Conseil international des normes de durabilité et, en réponse à une question visant à déterminer si la collaboration conduirait à la fusion des normes publiées par le Conseil et par la Global Reporting Initiative, un autre intervenant a déclaré qu'une telle fusion n'était pas prévue pour le moment. En réponse à une question sur la publication d'informations par les entités du secteur public, un intervenant a fait remarquer que le réseau du Pacte mondial comptait des entreprises du secteur public, mais que l'accent restait mis sur les entreprises privées. Un représentant issu du monde universitaire, notant que le débat semblait mettre l'accent sur la pertinence de l'application juridique des normes relatives à la publication d'informations sur la durabilité et que des réunions consultatives sur les exposés-sondages devraient également être organisées pour couvrir d'autres points si nécessaire, a demandé des éclaircissements sur le rôle de la Global Reporting Initiative. En réponse, un intervenant a déclaré que le but du mémorandum d'accord était de promouvoir l'harmonisation au niveau mondial. Un représentant a décrit en détail le processus d'adoption de normes au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et a demandé si les normes du Conseil international des normes de durabilité seraient soumises à des mises à

l'essai approfondies et à une procédure régulière. Un autre représentant a demandé si des informations pertinentes sur les normes pouvaient être incluses dans les programmes d'études universitaires. À ce propos, le secrétariat a souligné comment les outils élaborés et les études de cas réalisées sous l'égide du Groupe de travail intergouvernemental d'experts tenaient compte des besoins en matière de renforcement des capacités, notamment au niveau universitaire et dans la formation des professionnels. Un représentant a fait observer qu'il fallait un outil permettant de comprendre les capacités des petites et moyennes entreprises en matière de publication d'informations, en tenant compte du secteur, de la taille et du degré de maturité, et a proposé l'utilisation d'un outil de diagnostic pour clarifier le type de publication d'informations sur lequel une entité devrait se concentrer. À ce propos, un intervenant a fait observer qu'à l'heure actuelle, les normes de la Fondation des normes internationales d'information financière étaient principalement conçues pour les grandes entreprises. Un représentant a fait observer que le grand nombre de normes existantes ou à venir pourrait faire qu'il soit difficile pour les pays et les entreprises de comprendre lesquelles adopter ; il s'est enquis de la coordination entre les entités des Nations Unies en la matière ; et, à propos de la représentation des économies émergentes au sein du Conseil international des normes de durabilité, il a souligné qu'il fallait inclure la région africaine. Le secrétariat a fait observer que les travaux relatifs au guide pratique pour le développement de la comptabilité et aux orientations concernant les indicateurs de base étaient coordonnés avec d'autres acteurs et que ces dernières n'étaient pas une norme mais plutôt un outil de soutien que les pays pouvaient utiliser pour adopter des normes pour la publication d'informations. Un intervenant a souligné que les administrateurs visaient à assurer une représentation équilibrée au sein du Conseil international des normes de durabilité et qu'ils avaient l'intention de mobiliser les pays du Sud pour qu'ils posent leur candidature ; et a fait observer que les différents organismes de normalisation travaillaient ensemble mais qu'il fallait faire davantage pour communiquer sur les différences et les complémentarités. Un représentant a affirmé que les normes du Conseil international des normes de durabilité seraient difficiles à appliquer pour les entreprises du Royaume-Uni ; qu'il était important de veiller à ce que des efforts soient dirigés vers le soutien au secteur privé ; et que l'utilisation de taxonomies numériques pourrait contribuer à éliminer les demandes redondantes de la part de divers acteurs et, à ce propos, a demandé s'il y aurait un soutien de l'ONU à l'élaboration d'un outil numérique de collecte d'informations, afin d'éviter la duplication des tâches. Un intervenant de la réunion-débat s'est dit favorable à ce qu'il y ait un système unifié de collecte des données sur les entreprises. En réponse à la question d'un représentant qui souhaitait savoir si le Conseil international des normes de durabilité prévoyait de lancer une taxonomie numérique et quel en serait l'incidence sur les pays qui n'avaient pas de taxonomie en place, un intervenant a indiqué que la Fondation des normes internationales d'information financière travaillait à l'harmonisation des normes dans le cadre d'une taxonomie unique.

19. La deuxième réunion-débat comprenait des experts provenant des entités suivantes : Conseil mexicain des normes d'information financière, Direction générale des finances (Colombie) ; Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation mondiale du commerce ; division Amérique latine du cabinet Ernst and Young ; Institute of Certified Public Accountants (Kenya) ; Tinyeleti Consulting (Afrique du Sud) ; et Mission permanente du Cameroun auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève.

20. Le premier intervenant a présenté l'expérience acquise par le Conseil mexicain des normes d'information financière dans la mise en application pratique des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité. En 2022, un comité consultatif technique sur la durabilité avait été créé pour soutenir le processus de publication de nouvelles normes relatives à la durabilité et aux informations sur les objectifs. Ces normes étaient fondées sur les orientations concernant les indicateurs de base et obligeaient les entreprises mexicaines, y compris les petites et moyennes entreprises et les entités publiques, à communiquer à propos de leurs contributions à la réalisation des objectifs. Enfin, l'intervenant a noté que les sociétés cotées seraient tenues d'appliquer les normes du Conseil international des normes de durabilité pour la publication d'informations sur les risques et les possibilités liés aux questions environnementales, sociales et de gouvernance.

21. Le deuxième intervenant a rendu compte de l'expérience acquise par la Direction générale des finances de la Colombie dans la mise en application de l'obligation de

publication d'informations sur les questions environnementales, sociales et liées à la gouvernance. Les recherches nationales sur la publication d'informations de ce type ont montré que la quantité d'informations fournie était relativement élevée par rapport à d'autres pays, mais que les informations manquaient de fiabilité, étaient trop hétérogènes et n'étaient pas assez pertinentes pour les investisseurs. L'intervenant a fait observer que cela était dû à l'absence de normes et de réglementation nationales et à l'absence d'exigences en matière d'assurance. La première réglementation nationale en la matière, adoptée en 2021, reposait sur le principe de la proportionnalité et de l'application graduelle, et imposait aux entreprises de rendre des comptes selon des normes reconnues au niveau mondial. Enfin, l'intervenant a décrit la taxonomie verte, adoptée par la Colombie en avril 2022, qui reposait sur sept objectifs environnementaux.

22. La troisième intervenante a fait part de ses observations sur l'assistance technique fournie par la CNUCED au Guatemala, soulignant que le diagnostic réalisé à l'aide du guide pratique pour le développement de la comptabilité avait permis de recenser les lacunes dans l'infrastructure nationale pour la publication d'informations, ce qui avait débouché sur un plan d'action précisant les mesures qui pourraient être appliquées dans un délai de cinq ans ; et avait facilité la rédaction d'un guide sur la publication d'informations sur la durabilité dans le pays qui tenait compte des circonstances nationales, en particulier des besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises. L'intervenante a souligné qu'un des résultats du projet, un guide sur la collecte de données sur les contributions à la réalisation des objectifs de développement durable, avait été particulièrement utile, car il comblait une des lacunes repérées dans l'examen national effectué à titre volontaire. Elle a fait observer qu'il fallait renforcer la collecte de données sur la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs et a réaffirmé l'importance du partenariat régional en Amérique latine. Enfin, l'intervenante a dit qu'il était important de prendre en compte les besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises car, bien que les normes du Conseil international des normes de durabilité s'appliquent aux grandes entreprises cotées en bourse, ces entreprises qui participaient aux chaînes de valeur mondiales devaient également se conformer aux normes et, à cet égard, elle a souligné l'importance du travail et du soutien de la CNUCED.

23. Le quatrième intervenant a souligné que les auditeurs jouaient un rôle important dans la publication d'informations sur la durabilité, notamment en informant leurs clients à propos des nouvelles normes et réglementations internationales. Il a affirmé que les auditeurs devaient être parties prenantes des changements en cours et aider les entreprises à se conformer aux nouvelles réglementations et à produire des rapports de haute qualité. Enfin, il a noté que les études de cas sur la publication d'informations sur la durabilité étaient utiles et qu'il serait utile que les entreprises examinent celles que la CNUCED avait menées.

24. Le cinquième intervenant a présenté un état des lieux de la publication d'informations par les entreprises au Kenya et a donné un aperçu d'un projet de la CNUCED sur la question. Il a signalé l'importance des études de cas et leur utilité au Kenya. Enfin, l'intervenant a décrit les résultats positifs obtenus au Kenya ces dernières années dans l'élaboration de politiques et de cadres pour la publication d'informations environnementales, sociales et liées à la gouvernance, et a fait observer que le projet de la CNUCED avait aidé à recenser des lacunes et contribué à l'élaboration d'un plan d'action national.

25. La sixième intervenante a fait part de l'expérience de l'Afrique du Sud en tant que pays bénéficiaire d'un projet d'assistance technique de la CNUCED, lequel avait contribué à la mise en place d'un cadre national pour la publication d'informations tant quantitatives que qualitatives par les entreprises privées. Elle a souligné que le projet avait aidé l'Afrique du Sud à combler une grande partie des lacunes de son cadre national pour la publication d'informations sur la durabilité.

26. Le septième intervenant a décrit un projet mené par la CNUCED au Cameroun et en a présenté les principales activités et les résultats. Il a affirmé que le projet avait permis de relever des lacunes telles que le manque de coordination entre les parties impliquées dans la compilation et la publication des informations relatives aux objectifs de développement durable, des insuffisances dans la formation universitaire et des difficultés que rencontraient les petites et moyennes entreprises lorsqu'elles tentaient de rendre compte de leurs contributions à la réalisation des objectifs.

27. Au cours du débat qui a suivi, le Président a décrit l'expérience de l'Inde dans la mise en application de la publication d'informations environnementales, sociales et liées à la gouvernance, et a souligné qu'un élément important, en plus de la réglementation et d'un cadre obligatoire, était le renforcement de la formation connexe, qui devait comprendre une meilleure sensibilisation aux sujets liés à la durabilité tels que la neutralité carbone. Un expert a fait observer que, dans la publication d'informations sur la durabilité, l'accent avait jusqu'à présent été mis sur les rapports externes et que l'intégration des questions de durabilité dans la comptabilité analytique et la gestion stratégique avait donc été négligée ; il ajouta que les entreprises avaient besoin que leurs systèmes comptables soutiennent la publication d'informations environnementales, sociales et liées à la gouvernance, et a donné des exemples tirés des travaux de la Value Balancing Alliance. En réponse à une question posée par quelques représentants à propos du manque d'harmonisation entre la multitude de cadres et de normes pour la publication d'informations sur la durabilité et la nécessité d'assurer la comparabilité et la fiabilité des informations environnementales, sociales et liées à la gouvernance, le Président a noté que l'Inde avait élaboré un cadre national environnemental, social et de gouvernance, aligné sur les objectifs de développement durable, qui était obligatoire pour les sociétés cotées. Une intervenante a fait remarquer qu'au Kenya, les sociétés cotées en bourse devaient suivre les lignes directrices de la Nairobi Securities Exchange, qui étaient basées sur le cadre de la Global Reporting Initiative. Un expert a expliqué qu'en Afrique du Sud, la publication d'informations environnementales, sociales et liées à la gouvernance était obligatoire pour les entreprises cotées, mais que celles-ci pouvaient choisir le cadre qu'elles souhaitaient utiliser ; toutefois, l'Afrique du Sud avait publié un projet de lignes directrices sur les informations climatiques qui, une fois adoptées, seraient d'application obligatoire pour les sociétés cotées. Un intervenant a souligné que les orientations concernant les indicateurs de base constituaient une bonne base pour construire un cadre qui pourrait être adapté aux besoins locaux. Un autre intervenant a rendu compte de l'expérience du Guatemala dans la création d'un guide pour la publication d'informations sur la durabilité et a indiqué que, pour choisir entre les cadres existants, le pays avait constitué un groupe consultatif national réunissant des entreprises privées et publiques qui utilisaient différentes méthodologies, ce qui avait permis d'adapter le guide au contexte national. Un représentant a souligné l'importance des programmes de formation et la nécessité de travailler en étroite collaboration avec le monde universitaire pour mettre à jour les cursus universitaires et intégrer dans le système éducatif les problématiques de durabilité et les rapports liés aux objectifs de développement durable. Un intervenant a souligné qu'il fallait non seulement modifier les programmes éducatifs de l'enseignement supérieur, mais aussi sensibiliser les élèves aux questions de durabilité au sens large dès les niveaux inférieurs. En réponse à une question de quelques experts qui souhaitaient savoir comment la CNUCED aidait les petites et moyennes entreprises à se conformer aux normes pour la publication d'informations sur la durabilité, le secrétariat a mis en exergue les travaux du Groupe de travail intergouvernemental d'experts visant à trouver des solutions aux aspects des normes internationales d'information financière qui étaient trop complexes par rapport aux besoins de ces entreprises en matière de comptabilité et de publication d'informations, et a affirmé qu'une démarche similaire pourrait être adoptée sur les questions de durabilité, et qu'il avait été tenu compte des capacités de ces entreprises dans l'élaboration des orientations concernant les indicateurs de base. En outre, la CNUCED avait élaboré des supports de formation, y compris des cours en ligne, visant à améliorer les capacités de ces entreprises en matière d'établissement de rapports sur la durabilité et, outre son travail de renforcement des capacités, la CNUCED avait dialogué avec le Conseil international des normes de durabilité, attirant son attention sur les besoins des petites et moyennes entreprises et sur l'importance du principe de proportionnalité.

C. Examen de l'application concrète des normes internationales de comptabilité et d'information dans les secteurs privé et public (Point 4 de l'ordre du jour)

28. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication s'est penché sur l'examen de l'application concrète des normes

internationales de comptabilité et d'information dans les secteurs privé et public (document portant la cote TD/B/C.II/ISAR/102).

29. En présentant le point de l'ordre du jour, le responsable par intérim du Service des entreprises à la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a expliqué que la note du secrétariat présentait un examen de l'application concrète des Normes internationales d'information financière et des Normes comptables internationales pour le secteur public du point de vue des capacités réglementaires, institutionnelles et humaines, une approche alignée sur les trois piliers du guide pratique pour le développement de la comptabilité, et présentait également les enseignements tirés de la récente application du guide dans les États membres.

Réunions-débats

30. Deux réunions-débats ont été organisées au titre de ce point de l'ordre du jour. La première a réuni des experts des entités suivantes : Banque mondiale ; Groupe latino-américain de normalisation comptable ; Groupe de normalisation Asie-Océanie ; Fédération panafricaine des comptables ; Groupe consultatif pour l'information financière en Europe.

31. Certains intervenants ont affirmé que les pays ayant adopté les Normes internationales d'information financière avaient tiré profit de leur application, car la conformité à un référentiel normatif commun leur avait permis de fournir aux investisseurs des informations comparables. En ce qui concerne le renforcement des capacités humaines, l'éducation et la formation fondées sur des normes communes avaient permis de réaliser des économies d'échelle, grâce à l'utilisation des mêmes supports de formation et des mêmes critères, même lorsque les apprenants étaient basés dans des pays différents. En outre, les professionnels pourraient fournir des services dans plusieurs juridictions grâce à l'application de normes communes. L'uniformisation des pratiques en matière de contrôle du respect des règles était un domaine qui nécessitait un développement plus poussé. Tous les intervenants s'accordaient pour dire qu'un soutien réglementaire et législatif fort était essentiel à la réussite de l'application des normes. Quelques participants ont souligné qu'il fallait que les organes chargés de faire respecter les règles soient forts et adéquatement financés. Un intervenant a déclaré que des lacunes en matière de connaissances et l'absence d'infrastructures adaptées, notamment de moyens informatiques perfectionnés, rendaient difficile l'application des Normes internationales d'information financière récemment publiées. La plupart des intervenants ont souligné qu'il fallait rappeler que la catégorie des petites et moyennes entreprises était vaste et que, selon la taille de l'entreprise, les normes internationales d'information financière destinées aux PME pouvaient ne pas toujours convenir.

32. Au cours du débat qui a suivi, un représentant issu du monde universitaire a demandé si les Normes internationales d'information financière facilitaient le calcul du revenu imposable, étant donné la prévalence de la mesure de la juste valeur dans les Normes. Un représentant a demandé ce qui pouvait être fait pour accroître l'assiette fiscale d'un pays. Le Président et un intervenant ont expliqué que les États financiers fondés sur les Normes n'étaient pas destinés à des fins de déclaration fiscale. Un représentant a fait observer que les 17 pays membres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires mettaient en application les Normes internationales d'information financière et avaient organisé des séances de formation des formateurs pour faciliter ce processus. Un autre représentant a expliqué que le Nigéria avait commencé à mettre en application les Normes internationales d'information financière en 2012 et que, suite à une évaluation de la Banque mondiale, il avait créé un conseil de l'information financière et envisageait de procéder à un examen de la mise en application des normes. Certains représentants ont demandé à la CNUCED de fournir une assistance technique pour la mise en application des normes. En réponse à la question d'un représentant qui souhaitait savoir si la Banque mondiale pouvait apporter un soutien financier aux pays en développement pour faciliter leur participation aux travaux normatifs, le représentant d'une organisation intergouvernementale a indiqué que la Banque mondiale avait signé un mémorandum d'accord avec la Fondation des normes internationales d'information financière concernant le renforcement des capacités et avait créé un fonds d'affectation spéciale à cette fin. Un représentant d'une autre organisation

intergouvernementale a passé en revue les différents canaux dont disposaient les pays africains pour dialoguer avec la Fondation des normes internationales d'information financière et a suggéré qu'ils pourraient être utilisés pour communiquer les besoins aux organismes de normalisation. Un représentant a décrit l'expérience du Cambodge dans la mise en application des Normes internationales d'information financière, notant que l'application complète avait été réalisée sur une période de dix ans, certains secteurs ayant demandé des prolongations en raison du manque de personnel qualifié. Un expert a rendu compte de l'expérience du Royaume-Uni dans la mise en application des Normes depuis 2005, notant que l'Endorsement Board avait évalué chaque norme par rapport à des critères établis et avait conduit des examens de la mise en application, afin de déterminer si les coûts et les avantages correspondaient à ce qui avait été prévu.

33. La deuxième réunion-débat a débuté par un discours liminaire du Secrétaire général de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et comprenait des experts des instances suivantes : Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public, Ministère de l'économie et des finances de l'Équateur, École de commerce de Copenhague et Association of Chartered Certified Accountants.

34. Dans son discours liminaire, l'orateur principal a dit que l'Organisation internationale des commissions de valeurs avait pour objectif de créer des marchés financiers durables dans lesquels les investisseurs orientent leurs investissements vers des projets ayant un impact positif sur la réduction à zéro des émissions de gaz nettes à effet de serre. Il a expliqué que les investisseurs ne pouvaient pas encore déterminer efficacement le coût pour les entreprises des risques et des possibilités liés à la durabilité, ni le faire sur une base comparative à l'échelle mondiale. Pour réussir la transition vers le niveau zéro d'émissions nettes sur le marché mondial de la finance durable, les éléments suivants devaient être réunis : un soutien politique fort, se traduisant par des cadres réglementaires complets sur les émissions ; des programmes d'investissement public de grande ampleur ; et une innovation technologique continue. L'Organisation internationale des commissions de valeurs collaborait avec le Conseil international des normes de durabilité à l'élaboration de normes sur les informations à fournir aux marchés financiers. L'orateur a souligné que les organismes de normalisation devaient suivre le rythme du Conseil et coordonner le calendrier de publication de leurs textes afin que les entreprises puissent commencer à produire pour les marchés des informations fiables et garanties par des tiers. Il a salué les initiatives visant à lutter contre l'écoblanchiment sur ces marchés. En outre, l'orateur a indiqué que les points suivants étaient essentiels pour assurer la viabilité des normes relatives à la publication de données sur les émissions : intégrer la proportionnalité dans les normes, fournir des conseils de mise en application et envisager l'interopérabilité avec d'autres normes nationales et régionales. Il a souligné que, si des juridictions utilisaient des lois locales pour entraver l'adoption des normes établies par le Conseil international des normes de durabilité, elles fragmenteraient le marché mondial. Il a dit que les autorités réglementaires devaient au contraire aider les émetteurs de valeurs à utiliser ces normes comme moyen de se conformer aux exigences de la juridiction locale. L'orateur a noté à cet égard que le Conseil avait créé un groupe de travail interjuridictionnel pour permettre le dialogue, afin d'assurer une meilleure compatibilité entre les normes du Conseil et les initiatives en cours sur les informations relatives à la durabilité dans les juridictions développées. Une fois les normes du Conseil établies sous leur forme définitive, l'Organisation internationale des commissions de valeurs entamerait le processus d'approbation, afin de rendre possible et souhaitable la mise en application de ces normes par les juridictions. Enfin, l'orateur a déclaré que l'accès à des informations complètes, cohérentes et comparables sur les questions liées au développement durable permettrait aux investisseurs de canaliser les capitaux vers les entreprises et les projets qui en ont le plus besoin, en particulier dans le contexte de la transition vers le niveau zéro d'émissions nettes, et permettrait au secteur de créer des sociétés de gestion de données financières sur la durabilité, afin d'alimenter l'analyse de la finance durable pour les investisseurs.

35. La première intervenante a passé en revue les éléments de la mise en application pratique de la comptabilité d'exercice, pour soutenir les évolutions attendues dans le secteur public, y compris une initiative commune récente du Conseil des normes comptables internationales du secteur public et de la Fédération internationale des experts-comptables sur la facilitation de la transition vers la comptabilité d'exercice, ainsi que la norme 33 du

Conseil, qui réunissait toutes les ressources nécessaires pour soutenir la dernière étape du passage à la comptabilité d'exercice. Elle a fait part de l'expérience de la Suisse dans la mise en application de la comptabilité d'exercice intégrale et a signalé que, pour garantir des données de haute qualité, une formation et un enseignement continus pour les comptables étaient nécessaires. Enfin, l'intervenante a déclaré que le passage à la comptabilité d'exercice pouvait être un long processus et que chaque juridiction entreprenant la réforme allait rencontrer des difficultés qui lui étaient propres.

36. Le deuxième intervenant a partagé l'expérience de l'Équateur en ce qui concerne un plan de convergence vers la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public. En 2015, avec l'assistance financière et technique de la Banque interaméricaine de développement, un contrat avait été signé avec l'université des sciences appliquées de Zurich (Suisse), et le plan de convergence lancé. Après des réunions avec des consultants nationaux, la notion d'immobilisation corporelle avait été définie, puis d'autres réunions avaient eu lieu avec les principales parties prenantes du système national des finances publiques, et les règlements avaient été finalisés en 2021. L'intervenant a expliqué les exigences et les avantages de la convergence vers la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public. Parmi les avantages figuraient la comparabilité internationale des états financiers, les bonnes pratiques en matière d'établissement des statistiques sur les finances publiques et l'amélioration des conditions financières, permettant d'obtenir des financements.

37. La troisième intervenante a présenté des enseignements sur le renforcement des capacités en matière de comptabilité et d'information financière dans les secteurs privé et public. Elle a passé en revue les trois éléments connexes suivants : les aspects juridiques et réglementaires, les aspects institutionnels et les capacités humaines. Enfin, l'intervenante a souligné le besoin permanent d'éducation et de formation dans les deux secteurs, afin de soutenir la cohérence dans la mise en application des normes et dans le contrôle de la conformité.

38. Le quatrième intervenant a évoqué les avantages de la mise en application pratique de la comptabilité d'exercice et les principaux enseignements tirés, en décrivant les recherches menées par l'Association of Chartered Certified Accountants à cet égard dans le secteur public. L'intervenant a noté que l'Association, conjointement avec la Fédération internationale des experts-comptables, publierait un guide mondial en novembre 2022, axé sur la professionnalisation de la gestion financière du secteur public.

39. Au cours du débat qui a suivi, certains représentants ont dit que la CNUCED devrait élargir le champ du soutien apporté aux États membres en ce qui concerne la mise en application pratique des Normes comptables internationales pour le secteur public, et que le guide pratique pour le développement de la comptabilité pourrait être révisé, afin de rendre plus complète la partie consacrée au secteur public.

D. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

40. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le responsable par intérim du Service des entreprises de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a présenté les sujets à l'examen, à savoir promouvoir l'équilibre hommes-femmes dans la profession comptable, d'une part, et les enseignements tirés de l'utilisation récente du guide pratique pour le développement de la comptabilité, d'autre part.

41. En ce qui concerne la première question, le secrétariat a signalé que le Conseil économique et social avait recommandé que les organes subsidiaires accordent une attention particulière aux cibles relatives à l'égalité des sexes relevant de l'objectif de développement durable 5. La CNUCED avait effectué des recherches documentaires pour évaluer la situation en matière d'égalité des sexes dans la profession comptable et au sein des organismes de normalisation, et les résultats avaient montré que la proportion de femmes variait selon les structures de direction et les pays, et qu'il y avait encore des progrès à faire. Le secrétariat a sollicité des avis sur la manière dont le Groupe de travail intergouvernemental d'experts pourrait favoriser de nouveaux progrès et a suggéré de procéder à un examen plus complet,

qui prendrait en compte les organisations professionnelles d'experts-comptables, et passerait par une brève enquête ou de recherches supplémentaires pour recenser les bonnes pratiques.

42. Un expert a noté que l'égalité des sexes variait d'un pays à l'autre et que la possibilité d'accéder à des qualifications en comptabilité pouvait renforcer l'autonomie des femmes. Un représentant a souligné la nécessité d'avoir des femmes à des postes de direction visibles et d'alimenter les filières par des politiques telles que les congés parentaux et l'utilisation de quotas. Un expert a noté que le nombre de femmes dans la profession de comptable en Ouganda était élevé et a souligné la nécessité de plaider pour le renforcement des capacités et l'orientation professionnelle. Un représentant issu du monde universitaire a fait remarquer que les pays d'Europe du Nord n'avaient pas encore atteint l'égalité des sexes et a cité une recherche quantitative en cours visant à recenser les bonnes pratiques qui permettraient d'encourager les femmes à faire l'expérience de la parentalité tout en gérant une carrière. Un expert a dit que, en ce qui concerne la réalisation d'une nouvelle étude, la CNUCED pourrait jouer un rôle clef dans la promotion de l'égalité des sexes dans la profession de comptable. Le secrétariat a suggéré qu'un moyen possible d'aller de l'avant serait d'étendre les références aux questions liées au genre dans le guide pratique pour le développement de la comptabilité. Un expert a indiqué que les femmes représentaient plus de 10 % des professionnels de la comptabilité en Côte d'Ivoire et que leur nombre était en augmentation, et il s'est dit favorable à l'utilisation de politiques de promotion de l'égalité des sexes. Un autre expert a souligné que le Gouvernement équatorien avait utilisé des politiques publiques pour promouvoir la participation des femmes dans les secteurs public et privé, telles que des incitations fiscales et la promotion de l'égalité des chances pour les femmes sur le marché du travail. Un représentant a souligné que l'obtention d'un diplôme de comptabilité était difficile pour les femmes en raison de leurs responsabilités domestiques, mais qu'au Ghana, les femmes occupaient des postes clefs et que leur représentation dans le secteur se rapprochait de la parité.

43. En ce qui concerne la deuxième question, le secrétariat a présenté la dernière version du guide pratique pour le développement de la comptabilité. Compte tenu des demandes croissantes relatives à la mise en application, la CNUCED avait mis au point les deux nouveaux formats suivants du guide : l'analyse rapide, qui donnait dans un court laps de temps une vue d'ensemble de l'infrastructure de communication financière et relevait les principaux domaines à développer ; et la version modulaire, qui mettait l'accent sur un élément présentant un intérêt particulier, comme les petites et moyennes entreprises. En outre, un outil de comptabilité électronique avait été élaboré pour les États membres, afin de fournir aux microentreprises un outil leur permettant de soumettre des déclarations sur des comptes simples. L'outil avait été mis à l'essai en Ouganda et sa plateforme avait été intégrée dans le manuel de formation existant sur la comptabilité pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises.

44. La réunion-débat comprenait des experts des entités suivantes : Ministère des finances, de la planification et du développement économique de l'Ouganda, Ministère de l'économie et du commerce du Kirghizistan, Institut d'experts-comptables de la Fédération de Russie et Ministère des finances du Cameroun.

45. Le premier intervenant a présenté une étude en cours sur le secteur informel en Ouganda et un projet connexe visant à renforcer les capacités des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et à promouvoir leur intégration dans le secteur formel. Une difficulté en la matière était qu'il fallait non seulement œuvrer à la régularisation mais aussi au maintien dans le secteur formel. L'intervenant a parlé de l'assistance technique fournie par la CNUCED pour la mise en œuvre de la version modulaire du guide pratique pour le développement de la comptabilité, axée sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, et des activités de renforcement des capacités de ces entreprises. Enfin, il a noté que les participants aux mises à l'essai avaient souligné l'utilité de l'outil de comptabilité électronique.

46. Le deuxième intervenant a présenté l'infrastructure de comptabilité et d'information financière au Kirghizistan et un projet d'assistance technique que la CNUCED y avait mené. Il a indiqué que le Kirghizistan prévoyait de mettre en place davantage d'activités liées à la durabilité et aux rapports relatifs aux objectifs de développement durable.

47. Le troisième intervenant a parlé de l'assistance technique fournie par la CNUCED au Kirghizistan, en soulignant la formation du secteur privé sur la durabilité et les rapports liés aux ODD. Les cours de formation des formateurs sur la comptabilité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises avaient été perçus comme utiles.

48. Le quatrième intervenant a évoqué les différentes activités menées dans le cadre de l'assistance technique fournie par la CNUCED. Il a noté que la version d'analyse rapide du guide pratique pour le développement de la comptabilité avait été mise en œuvre avec succès, permettant au Cameroun d'évaluer son cadre de comptabilité et d'audit et de répertorier les meilleures pratiques et les lacunes. Enfin, l'intervenant a dit que l'on avait pris conscience de l'importance d'adapter l'infrastructure pour la publication d'informations aux particularités de l'économie nationale.

49. Au cours du débat qui a suivi, en réponse à une question d'un représentant concernant la modernisation du secteur informel et le lien entre le guide pratique pour le développement de la comptabilité et l'outil de comptabilité électronique, le secrétariat a expliqué qu'il s'agissait de deux outils distincts et a noté qu'en Ouganda, la version modulaire du guide avait été mise en œuvre. Un intervenant a noté que l'Ouganda, en plus de fournir des services aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises et de renforcer les capacités aux fins d'accroître l'intégration de ces entreprises dans le secteur formel, étudiait également des incitations fiscales destinées à encourager l'enregistrement et la formalisation de ces entreprises.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

50. À sa séance plénière d'ouverture, le 1^{er} novembre 2022, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a élu Sanjeev Kumar Singhal (Inde) Président et Maria Ria Nonyana-Mokabane (Afrique du Sud) Vice-Présidente et Rapporteuse.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

51. Toujours à sa séance plénière d'ouverture, le 1^{er} novembre 2022, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (TD/B/C.II/ISAR/100). Cet ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Pratiques exemplaires et méthodes d'application concrète des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité.
4. Examen de l'application concrète des normes internationales de comptabilité et d'information dans les secteurs privé et public.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la quarantième session.
7. Adoption du rapport.

C. Ordre du jour provisoire de la quarantième session

(Point 6 de l'ordre du jour)

52. À sa séance plénière de clôture, le 3 novembre 2022, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarantième session (voir annexe I).

D. Adoption du rapport

(Point 7 de l'ordre du jour)

53. À sa séance plénière de clôture, le 3 novembre 2022, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a autorisé la Vice-Présidente et Rapporteuse à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa trente-neuvième session après la clôture de celle-ci.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la quarantième session

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen de l'application concrète des exigences en matière de publication d'informations sur la durabilité et des évolutions récentes en la matière.
4. Les besoins des microentreprises et des petites et moyennes entreprises en matière de comptabilité et de publication d'informations et comment ces activités peuvent faciliter la formalisation des entreprises du secteur informel.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la quarante et unième session.
7. Adoption du rapport.

Annexe II

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Afghanistan	Lettonie
Afrique du Sud	Liban
Algérie	Macédoine du Nord
Allemagne	Mali
Angola	Malte
Arabie saoudite	Maroc
Barbade	Mauritanie
Bélarus	Mexique
Brésil	Namibie
Cabo Verde	Nicaragua
Cambodge	Nigéria
Cameroun	Ouganda
Canada	Panama
Chili	Paraguay
Chine	Pays-Bas
Colombie	Pérou
Côte d'Ivoire	Philippines
Égypte	République dominicaine
Équateur	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Espagne	Sri Lanka
États-Unis d'Amérique	Suède
Fédération de Russie	Suisse
Gabon	Suriname
Gambie	Togo
Ghana	Türkiye
Guatemala	Ukraine
Inde	Uruguay
Iraq	Viet Nam
Italie	Yémen
Japon	Zambie
Kenya	Zimbabwe
Koweït	

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :
 - Banque islamique de développement
 - Conseil africain de l'arachide
 - Fonds commun pour les produits de base
 - Comité intergouvernemental permanent de la navigation
 - Organisation de la coopération islamique

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :
 - Département des affaires économiques et sociales
 - Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité
 - Groupe de la Banque mondiale
 - Programme des Nations Unies pour le développement
 - Programme des Nations Unies pour l'environnement

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/C.II/ISAR/INF.15.

4. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

International Network for Standardization of Higher Education Degrees

Organisation internationale de normalisation

Organisation panafricaine pour le développement durable

Village Suisse ONG

World Association for Small and Medium Enterprises
